



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PS-06(02)

Information classifiée exigeant une protection spéciale

Juill. 2026

PS

Sécurité du personnel (vérifications, accès, etc.)

Personnel Security

PS-06(02) – Information classifiée exigeant une protection spéciale (Pc--)

Énoncés :

S'assurer que l'accès à l'information classifiée exigeant une protection spéciale est accordée uniquement aux personnes qui :

- a. possèdent une autorisation d'accès valide attestée par les responsabilités gouvernementales officielles qui leur ont été conférées
- b. satisfont aux critères connexes de sécurité du personnel
- c. ont lu, compris et signé une entente de non-divulgence

Responsable : Aucun